

# Trop de phosphates au paradis !

« **L**ES paradis fiscaux sont comme les jolies femmes... à la fois proches et apparemment inaccessibles. » C'est ainsi qu'Edmond Chambost, avocat spécialisé dans les questions financières, commence le Vade-mecum du fiscopathe qu'il vient de faire paraître chez l'éditeur Tchou.

## Apport

Bien utile ouvrage que celui-là ! On y apprend ainsi que Andorre, l'enclave italienne de Campione sur le lac de Lugano, et Monaco sont hautement recommandés aux personnes physiques, tandis que Hong Kong, Jersey, le Liberia, le Lichtenstein, ou Panama sont des lieux où il vaut mieux n'être qu'une personne morale pour y bien profiter... Le Luxembourg, bien sûr, étant l'asile idéal des holdings de tout genre...

## Ni droits, ni impôts

Quant aux Bahamas et aux îles Cayman (à 300 km au nord-est de la Jamaïque) elles conviennent aussi bien aux SA qu'aux simples quidams. A Cayman, en particulier, il n'y a aucune forme d'imposition digne de ce nom pour les personnes physiques, les îles tirant uniquement leurs ressources des droits de douane. Les sociétés, elles, acquittent un unique impôt annuel de 0,05 % de leur capital autorisé. Heureux séjour que celui-là !

La grande découverte du « Guide des paradis fiscaux » est toutefois un flot quasi inconnu des buisinessmen européens : Nauru. Plus petit état du monde, avec 21 km<sup>2</sup> et 7 000 habitants, il est riche comme Crésus compte tenu de ses énormes ressources en phosphates.



Autre avantage de ce mini-Etat : il n'y a là-bas ni avocat, ni expert comptable, ni percepteur. Et une seule banque pour toute l'île.

Il est quasiment impossible d'obtenir un permis de séjour pour Nauru, mais y établir une société est d'une remarquable facilité :

elle n'aura alors à payer ni droits d'enregistrement, ni imposition forfaitaire annuelle, ni retenue à la source, ni imposition sur les plus-values. Ultime avantage, personne n'a besoin de représenter sur place la société pour qu'elle ait une existence tout ce qu'il y a de plus légale...

Un seul ennui toutefois dans ce tableau fiscal-idyllique : l'île de Nauru n'étant qu'un énorme dépôt de phosphates, l'extraction de ceux-ci est en train de la dévorer. En l'an 2000, il n'en restera plus grand-chose et alors, adieu les belles sociétés sans impôts !

Sur terre, décidément, même les paradis sont mortels.